

BARÈMES D'HONORAIRES

TRANSACTION

Prix de vente	Honoraires
2 000€ à 15 000€	1 000€
15 000€ à 50 000€	3 000€
50 000€ à 100 000€	6.5%
100 000€ à 150 000€	6%
150 000€ à 250 000€	5%
Au-delà de 250 000€	4%

LOCATION

Honoraires location bail à usage d'habitation nu ou meublé loi du 6 juillet 89

Les honoraires sont répartis entre le bailleur et le locataire comme suit :

Soit 11€/m² en zone non tendue à la charge du bailleur et du locataire conformément à la loi ALUR

Nos honoraires comprennent :

- La recherche du locataire (diffusion multi-plateformes, fichier clients)
- La sélection du candidat (étude de solvabilité)
- La rédaction du bail en conformité avec la législation en vigueur
- La constitution du dossier
- L'état des lieux

Honoraires location saisonnière

80€ HT à la charge du bailleur. Les honoraires comprennent l'accueil physique des hôtes avec présentation du logement, le check-out, un compte rendu téléphonique d'entrée et de sortie.

Honoraires locaux commerciaux et professionnels

20%TTC du loyer annuel HT charge preneur.

GESTION

Honoraires gestion locative

6%HT des loyers encaissés à la charge du bailleur.

Honoraires gestion saisonnière

25%TTC des loyers encaissés à la charge du bailleur.

Les honoraires comprennent l'entremise, la négociation, la publicité, la visite, la constitution du dossier, la rédaction du bail et l'état des lieux d'entrée et de sortie, la maintenance du logement.

Prestations de services : 50€TTC/h